



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Thématique sport-santé dans le dossier de candidature de Paris 2024

Question écrite n° 1729

Texte de la question

Mme Fannette Charvier interroge Mme la ministre des sports sur la place des politiques de santé publique dans le dossier de candidature remis au Comité international olympique dans le cadre de l'obtention des Jeux de 2024. Après la confirmation venue de Lima, l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris ainsi que dans plusieurs autres sites du territoire national en 2024 est aujourd'hui une certitude. Dans le dossier de candidature qui a été remis au Comité international olympique, la relation entre le sport et la santé est plusieurs fois abordée, notamment au travers du plan « Sport 2024+ », dont l'objectif est « d'accroître significativement la pratique régulière de l'activité physique et sportive, pour améliorer la santé et le bien-être des Français, et notamment de ceux les plus éloignés de la pratique ». Elle souhaiterait en savoir davantage sur ce plan, notamment sa date de mise en place, les organismes et structures qui y seront associés et éventuellement les pistes de réflexion envisagées. Elle désirerait également savoir si un travail commun s'est déjà amorcé avec le ministère des solidarités et de la santé concernant ce sujet.

Texte de la réponse

L'objectif poursuivi par les membres fondateurs du projet Paris 2024 (Etat, Ville de Paris, Région Ile de France, Comité Olympique, Comité Paralympique) est de s'appuyer sur la dynamique partenariale, collective que suppose l'organisation des jeux pour contribuer à changer notre pays, laisser un héritage durable dans de nombreux domaines : l'emploi, l'éducation, l'inclusion, la responsabilité sociale et environnementale, la pratique du sport à des fins de santé. La candidature de Paris 2024 a été présentée au CIO sous la forme de trois dossiers, qui ont été remis au CIO respectivement en février et octobre 2016 et février 2017. Le « Plan Sport 2024+ » auquel il est fait référence a été évoqué dans le premier dossier de candidature et recouvre ce qui est appelé aujourd'hui « l'Héritage Paris 2024 ». L'Héritage Paris 2024 prévoit d'utiliser la vitrine que constitueront les jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour contribuer à plusieurs objectifs en matière de santé, parmi lesquels : - Le développement de l'offre d'activité physique, notamment à travers une plus grande accessibilité aux infrastructures sportives. - La facilitation de la pratique sportive en milieu urbain en développant des plans vélo dans de nombreuses villes de France ou encore en favorisant l'accessibilité des berges de Seine à Paris. - La mise en œuvre la prescription d'activité physique pour les patients atteints d'une affection de longue durée. - L'augmentation de la pratique d'activité physique et sportive pour les personnes en situation de handicap. - Le travail avec les entreprises pour qu'elles incitent leurs salariés à la pratique, en associant les partenaires sociaux. L'ambition du ministère en matière de sport / santé va toutefois au-delà de la perspective des jeux et des objectifs du programme « Héritage Paris 2024 ». Le ministère a, en effet, vocation à promouvoir le plus largement possible l'activité physique et sportive comme facteur de santé, ambition retracée dans la feuille de route de la ministre des sports « pour une France en pleine forme », en s'appuyant sur les acteurs du monde du sport mais aussi ceux de la santé. Pour cela, en substitution du plan national sport/santé bien être adopté en 2012, une stratégie nationale sport/santé, pour la période 2018-2022, sera proposée d'ici quelques semaines. Elle s'ancrera dans la stratégie nationale de santé portée par le ministère chargé de la santé, à laquelle le ministère des sports a contribué, et, qui reconnaît l'activité physique comme un facteur de prévention et

encourage au développement de la pratique (décret no 2017-1866 du 29 décembre 2017). Il s'agira de faire pleinement reconnaître l'activité physique et sportive comme facteur de bonne santé, physique et mentale, et de proposer des solutions qui permettent de déployer cette activité dans des conditions sécurisées, reposant sur des bonnes pratiques adaptées, accessibles et labellisées. Cette stratégie sport/santé sera éclairée par les enseignements apportés par la mission conjointe, confiée le 17 août dernier à l'IGAS/IGSJ, afin de réaliser notamment un état des lieux des actions menées en matière de sport/santé et de faire des préconisations quant aux modalités de prise en charge par les maisons sport/santé des personnes atteintes d'affections lourdes ou désireuses de se remettre en forme. L'ambition sera aussi de veiller à la santé des sportifs de haut niveau ou des sportifs professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Fannette Charvier](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1729

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 février 2018

Question publiée au JO le : [3 octobre 2017](#), page 4694

Réponse publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1765